



Évreux, le 25 novembre 2015

**ÉTAT D'URGENCE**  
**Interdiction de rassemblements et défilés à caractère revendicatif et d'opinion**  
**sur la voie publique**  
**du samedi 28 au lundi 30 novembre 2015**

**Le préfet communique**

La menace terroriste à laquelle le Pays est actuellement confronté, associée à l'ouverture prochaine à Paris-Le-Bourget de la Conférence internationale sur les changements climatiques (COP21) qui réunira 158 chefs d'État et de gouvernements rendent indispensables des mesures de sécurité renforcées qui s'inscrivent dans le contexte de l'état d'urgence, notamment s'agissant des manifestations sur la voie publique.

Afin d'éviter cette fin de semaine, l'organisation de manifestations, pouvant générer des risques de troubles à l'ordre public, le ministre de l'Intérieur a demandé aux préfets que soient mises en œuvre des mesures particulières dans tous les départements de la métropole du samedi 28 novembre 8 heures jusqu'au lundi 30 novembre minuit.

J'ai donc pris, pour le département de l'Eure, un arrêté interdisant les rassemblements et défilés sur la voie publique à caractère revendicatif ou de nature à présenter un risque pour les participants. Les manifestations sportives et culturelles qui sont organisées dans les communes, pourront toutefois être maintenues à charge, pour les organisateurs, de respecter strictement les consignes « Vigipirate » et de d'en renforcer l'encadrement.

René BIDAL

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35